



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 96094

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le développement inquiétant des maladies cardiovasculaires et sur la nécessité de mettre en place un plan de lutte ambitieux pour faire face à ce fléau. C'est un cri d'alarme autant qu'un appel à la mobilisation que vient de lancer la Fédération française de cardiologie (FFC). Il faut savoir en effet que les maladies cardiovasculaires sont un fléau responsable de 147 000 morts par an (400 par jour !). En outre, en termes économiques, elles représentent un fardeau de 28,7 milliards d'euros, dont 18,7 milliards d'euros de remboursements au titre des ALD, loin devant les cancers (11,6 milliards d'euros), la psychiatrie (4,6 milliards d'euros) et Alzheimer (1,3 milliard d'euros). Or, selon l'OMS, le nombre de morts des suites de maladies cardiovasculaires est appelé à augmenter considérablement en raison principalement du vieillissement de la population couplé à des facteurs de risque comme le tabagisme, les désordres nutritionnels, l'hypertension artérielle, le diabète ou le manque d'activité physique. Cette évolution n'est pourtant pas inéluctable pour peu que l'on veuille mettre en oeuvre les moyens de lutte suffisants tant dans le domaine de la recherche que dans celui de la prévention. Or la recherche en cardiologie n'est pas valorisée, déplore la FFC. Elle manque de visibilité et cette situation est d'autant plus inadmissible que les progrès réalisés dans ce domaine sont considérables. En outre, les années à venir peuvent être riches en découvertes, à conditions de disposer de moyens suffisants pour conserver notre place de leader en la matière. Il est non moins indispensable de mettre en place une véritable politique de prévention. Il lui demande si, comme cela est absolument nécessaire, le Gouvernement entend mettre en oeuvre le plan d'action de grande envergure qu'exigent l'urgence et l'ampleur de la situation dans le domaine des maladies cardiovasculaires.

Texte de la réponse

Les maladies cardio-vasculaires recouvrent un ensemble diversifié de maladies fréquentes et graves, avec en premier lieu les cardiopathies ischémiques, les maladies cérébraux-vasculaires, les maladies vasculaires périphériques, les maladies hypertensives, l'insuffisance cardiaque. L'épidémiologie des maladies cardio-vasculaires est suivie de près par l'Institut de veille sanitaire (InVS), dans le cadre d'un programme spécifique, avec notamment trois registres de cardiopathies ischémiques des registres des accidents vasculaires cérébraux, en partenariat avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Certains facteurs de risques cardio-vasculaires font l'objet d'une surveillance spécifique, comme le diabète et l'obésité. Les maladies cardio-vasculaires ont longtemps représenté le principal groupe de causes de décès en France, comme dans de nombreux pays. Depuis quelques années, elles se situent en France au deuxième rang, après les tumeurs, du fait d'une diminution continue du nombre de décès d'origine cardio-vasculaire en lien avec l'amélioration de la prévention et de la prise en charge thérapeutique. Ce problème de santé est à l'agenda des politiques de santé publique depuis de nombreuses années. Le ministère chargé de la santé et la Caisse nationale d'assurance maladie sont engagés dans la conduite d'actions de prévention s'appuyant sur plusieurs plans ou programmes nationaux de santé publique, en particulier le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011 ; la prise en charge et la prévention des addictions 2007-2011,

avec la prévention des risques alcool-tabac ; le plan d'actions national accidents vasculaires cérébraux 2010-2014 ; le deuxième plan national maladies rares 2011-2014, les programmes nationaux nutrition santé successifs et notamment le troisième programme 2011-2015. Dans ce contexte, le ministère chargé de la santé est sensible à la mise en oeuvre, par la Société française de cardiologie, des « états généraux pour une stratégie nationale de prévention, de recherche, de prise en charge et d'accompagnement des personnes touchées ou menacées par une maladie cardiovasculaire ». Cette démarche a été lancée le 6 octobre 2011 en présence du directeur général de la santé. Les instances professionnelles et représentants des patients et familles de patients ont signé une charte d'engagements afin de conduire en 2012 des états généraux en région et d'élaborer des recommandations qui seront transmises au ministère chargé de la santé, sur 6 thématiques : répondre à l'urgence face à l'accident cardio-vasculaire, améliorer le suivi après une maladie cardiovasculaire, la recherche, la réinsertion sociale des personnes malades, les femmes ou « les grandes oubliées » et prévention et principe de réalité. Les résultats de ces travaux feront l'objet de la plus grande considération et contribueront à orienter et à renforcer la politique de santé publique dans le domaine des maladies cardio-vasculaires pour les prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96094

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 décembre 2011

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13497

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13737